

La Lettre du Maire

UNE VILLE POUR TOUS



Un Budget 2021 au service de tous...

Chères Lorrinoises, Chers Lorrinois, Chers amis,

Le budget primitif 2021 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 10 avril dernier. Il traduit les grandes orientations poursuivies pour l'avenir de notre commune. Il prend en compte nos priorités, la situation sanitaire, la maîtrise budgétaire qui s'impose en temps de crise et l'obligation de se projeter vers l'avenir.

Un budget responsable et ambitieux qui a su mettre en exergue la recherche de financements auprès des partenaires institutionnels. C'est un montant global d'investissement sur les projets en cours qui s'élève à 5 248 322,44 TTC, se répartissant entre l'Etat (48%), l'Europe (13%), la CTM (24%), autre (8%) et la ville (7%).

Cette recherche de financement et d'optimisation garantit la mise en œuvre de projets structurants et déterminants pour le Lorrain de demain, notamment :

en matière de développement économique et social (aménagement des rues C. de Gaulle, G. Ponton et J. Lagrosillière, réhabilitation du marché couvert, aménagement des accès des sites touristiques, réalisation de parkings, Wi-Fi pour tous, formation de

la population afin de réduire la fracture numérique, accompagnement des personnes très éloignées de l'emploi, appui technique aux porteurs de projets ou créateurs d'entreprises...), de transition écologique durable (modernisation de l'éclairage public et des sites sportifs, équipement de centrales photovoltaïques) de modernisation des infrastructures sportives (rénovation du gymnase, de la billetterie, du plateau sportif de Séguineau...).

Un budget caractérisé aussi par un désendettement affirmé au fil des ans (soit 57,53€ par habitant).

Par ailleurs, notre gestion responsable durant la crise sanitaire garantit notre capacité à faire avancer les politiques publiques essentielles pour chaque Lorrinoise et chaque Lorrinois. Poursuivons ensemble le développement de notre commune, que nous aimons tant !

A bientôt,

Justin PAMPHILE,
Maire et Conseiller
à l'Assemblée de Martinique

Local provisoire (marchandes) dans l'attente de la réhabilitation du marché

Réhabilitation de la latrine publique

Modernisation du réseau d'éclairage public

Chantier de désamiantage du réfectoire de l'école de Maxime

Chantier de désamiantage du réfectoire de l'école de Maxime

SPÉCIAL BUDGET 2021

01

02

03

04

05

Poursuite des travaux de réhabilitation du quartier redoute (chaussée, éclairage public...)

Réparation de la piste d'athlétisme

UN BUDGET RESPONSABLE, POUR UN AVENIR SEREIN

Le budget global 2021

Fonctionnement & Investissement
20 195 320,00€
Fonctionnement : 11 240 660,00€
Investissement : 954 660,00€

Le budget primitif de la ville a été voté le 10 avril 2021 et a été préparé sur la base des priorités de l'équipe municipale.

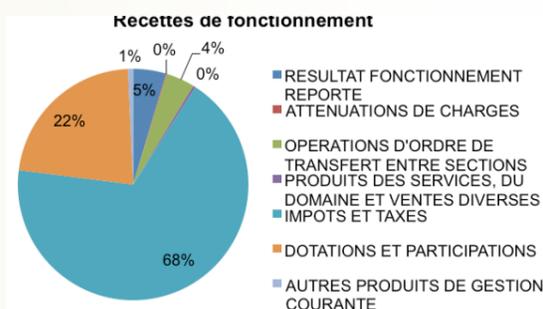
4 grands axes prioritaires sont à retenir :

- Une gestion maîtrisée des dépenses de la collectivité
- Un désendettement affirmé et volontaire (57,53€ par habitant)
- Un programme d'investissement réaliste
- Optimisation du soutien financier des partenaires institutionnels

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	11 240 660,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	515 034,72
ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
IMPOTS ET TAXES	40 000,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 635 000,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 505 623,77
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	80 001,51



COMPRENDRE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION ET LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE

La taxe d'habitation fait partie des impôts locaux au même titre que les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties. Elle s'applique aux biens immobiliers à usage de logements, y compris aux résidences secondaires et aux locaux vacants.

Elle est due par les occupants d'un logement qu'ils soient locataires, propriétaires ou occupants à titre gratuit. C'est un impôt perçu au profit des collectivités locales. Son montant varie d'une commune à l'autre, son taux d'imposition est voté par les collectivités territoriales. Elle représentait 36% des ressources des communes et des établissements publics

de coopération intercommunale (EPCI) en 2017.

Pourquoi supprimer la taxe d'habitation ?

C'est un engagement pris par le président de la République en faveur du pouvoir d'achat. Il a par ailleurs, dénoncé un impôt inégalitaire.

Comment s'étale la suppression de la taxe d'habitation ?

Suite à la loi de Finance de 2018, elle baisse progressivement pour 80% des ménages qui ne la paient plus depuis 2020. Pour les 20% des foyers restants, l'exonération est de 30% en 2021, de 65% en 2022 et de 100% en 2023.

Quels sont les mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation ?

Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit :

► le transfert aux communes (sauf Paris), dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne

suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;

Ainsi, les taux de fiscalité locale de la ville n'ont pas augmenté, mais a été ajouté le taux de fiscalité de la CTM. De ce fait, les taux de fiscalité votés sont les suivants :

	Taux communaux 2015-2020	Taux communaux retenus pour 2021 (1)	Taux départemental 2020 (2)	Taux d'imposition 2021 votés (1+2)
Taxe d'habitation	27,32			
Taxe foncière bâti	28,97	28,97 %	19,49 %	48,46 %
Taxe foncière non bâti	26,74	26,74 %		26,74 %

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Le budget primitif ne comporte pas de nouvel emprunt



OPTIMISATION DU SOUTIEN FINANCIER DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Dans un contexte sanitaire et budgétaire incertain, la ville a su perfectionner la recherche systématique de subventions et de financements extérieurs. Cette démarche active et efficiente

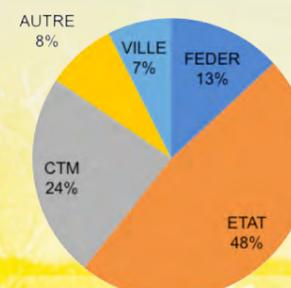
garantit l'amélioration du cadre de vie de tous les lorrainois et notamment, la réalisation d'infrastructures d'envergure et de projets structurants pour l'avenir de notre commune.

FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS

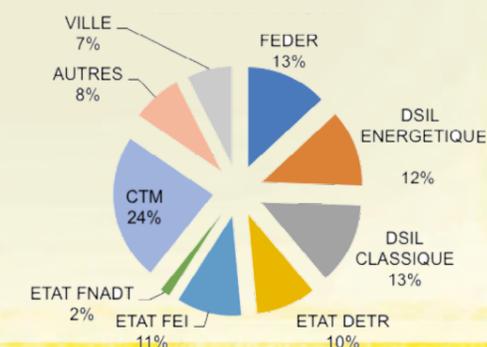
Montant global des investissements en cours : 4 837 163,54 HT.....5 248 322,44 TTC

PROJETS	TOTAL HT	FEDER	DSIL ENERGETIQUE	DSIL CLASSIQUE	ETAT DETR	ETAT FEI	ETAT FNADT	CTM	AUTRES	VILLE	TOTAL TTC
AMENAGEMENT DES RUES DU BOURG	350 000,00				140 000,00			191 000,00		19 000,00	379 750,00
MARCHE COUVERT	800 000,00		183 000,00			333 900,00		224 550,00	11 550,00	47 000,00	868 000,00
REHABILITATION DU GYMNASE	390 000,00		239 850,00	117 000,00						33 150,00	423 150,00
BILLETTERIE DU STADE	100 000,00							83 215,18		16 784,82	108 500,00
BERGES DE LA RAVINE LESADE	704 645,00			141 000,00	331 273,00	176 000,00				56 372,00	764 539,83
Installation d'ombrière et recharge de véhicules	116 000,00		106 720,00							9 280,00	125 860,00
Transition énergétique du marché	80 100,00		73 692,00							6 408,00	86 908,50
Sécurisation et mise aux normes latrine publique	35 000,00			32 200,00						2 800,00	37 975,00
Aménagement local associatif et technique	119 248,00						33 309,00	76 398,40		9 540,60	129 384,08
Assistance à maîtrise d'ouvrage	50 000,00						46 000,00			4 000,00	54 250,00
Réhabilitation de l'école de Maxime	50 000,00							40 000,00		10 000,00	54 250,00
Acquisition terrain ETIRER	175 000,00							140 000,00		35 000,00	189 875,00
Menuiserie école I.P.L	100 000,00							80 000,00		20 000,00	108 500,00
Acquisition terrain CABRIMOL	80 000,00							64 000,00		16 000,00	86 800,00
Rénovation Eclairage Public	1 687 170,54	634 000,00		350 000,00				248 822,00	380 400,00	73 948,54	1 830 580,04
TOTAL	4 837 163,54	634 000,00	603 262,00	640 200,00	471 273,00	509 900,00	79 309,00	1 147 985,58	391 950,00	359 283,96	5 248 322,44

ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES FINANCEURS ET DES DISPOSITIFS

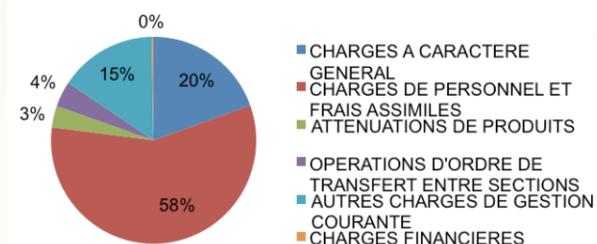


Coût global des projets :
4 837 163,54€
Financement par catégorie



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	11 240 660,00
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 191 515,57
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 466 450,00
ATTENUATIONS DE PRODUITS	378 378,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 724 660,00
CHARGES FINANCIERES	29 656,43



ZOOM SUR LE PERSONNEL

Au 1er janvier 2021, l'effectif est de 172 agents dont :

PERSONNEL DE LA VILLE DU LORRAIN					
	STATUE				TOTAL
	TITULAIRES Temps complet	TITULAIRES Temps non complet	NON TITULAIRES Temps complet	NON TITULAIRES Temps non complet	
FEMMES	42	3	20	19	84
HOMMES	46		28	14	88
TOTAL	91		81		172

Les charges de personnel s'élèvent à **6 466 450,00€**.

ZOOM SUR LES CHARGES DE GESTION COURANTE

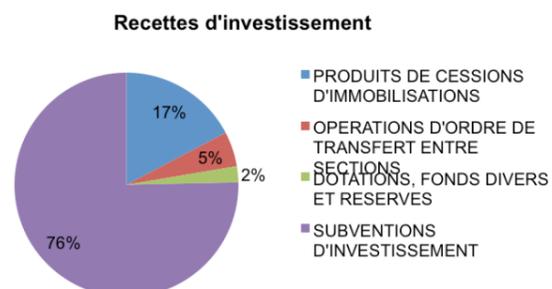
Les charges de gestion courante s'élèvent à **1 724 660,00€** et concernent notamment les dépenses suivantes :

- o Les indemnités et frais de mission des élus sont estimées à **178 700,00€** ;
- o Les subventions d'équilibre allouées à la Caisse des écoles et au CCAS prévues respectivement pour **1 000 000,00€** et **330 000,00€**;
- o La contribution communale au SDIS de **202 860,00€**;
- o Une enveloppe de **10 000,00€** est réservée aux subventions aux associations.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

RECETTE	8 954 660,00
PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 550 463,00
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	450 000,00
OTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	208 356,25



SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT Requalification urbaine : 250 251,18 Réhabilitation de la menuiserie de la maison Firmin Marie-Rose et du réfectoire : 17 387,00 Aménagement de la cantine centrale : 64 000,00	331 638,18
CONSTRUCT° OSSUAIRE	38 500,00
RECONSTRUCTION ECOLE DE CARABIN	795 270,41
REFECT° M. CULTURE	47 250,00
REALISATION PARKINGS	148 252,67
AMENAGEMENT DE RUES	95 778,07
AMENAGMT RDC MAIRIE	15 750,00
AMENAGMNT 1 ^{ER} ETAGE MAIRIE	16 577,48
REHAB MARCHÉ	287 700,00
STRUCTURE DE GARDE PETITE ENFANCE	146 200,11
AMENAGEMENT CENTRE TECHNIQUE	65 500,00
REHABILITAT° SERVICE TECHNIQUE	24 500,00
REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	35 000,00
CONSTRUCT° AIRE DE PETANQUE A SEGUINEAU	17 600,00

REHABILITATION DU TRIBUNE STADE	13 500,00
REHABILITAT° PLATEAU SPORTIF DE CARABIN	61 043,70
CONSTRUCTION LOCAUX ASSOCIATIFS	30 000,00
AMGMNT ACCES SS-BOIS	145 827,00
LOCAL ASSOCIATIF	46 750,00
AMNAGMNT DES 50 PAS GEOMETRIQUES	100 000,00
TRAVAUX DE REFECT° GUICHETERIE DU STADE	35 000,00
ASSNSSMNT COLLECTEUR EAU PLUVIALE VALLON	20 000,00
AMENAGEMENT CYBER BASE	15 000,00
RIVIERE LESSADE	273 751,18
REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	582 625,00
RENOV URBAINE - RUE GAL GAULLE PHASE 2	95 000,00
PROTECTION QUARTIERS MNE CAPOT ET MNE CERON	225 000,00
REHABILITATION DU TRIBUNE STADE	13 500,00

LES DEPENSES

Dépenses	8 954 660,00
Solde d'exécution section investissement reporté	4 938 730,13
Opérations d'ordre de transfert entre sections	450 000,00
Emprunts et dettes assimilées	150 000,00
REHAB MARCHÉ	819 621,80
STRUCTURE DE GARDE PETITE ENFANCE	47 700,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 812,12
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	456 000,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	315 521,18
REHABILITAT° PLATEAU SPORTIF DE CARABIN	25 000,00
AMGMNT ACCES SS-BOIS	37 700,00
RIVIERE LESSADE	30 000,00
REALISATION D'UN MUR A CROCHEMORT	109 500,00
PROTECTION QUARTIERS MNE CAPOT ET MNE CERON	32 000,00
AMENAGEMENT D'ACCES AUX SITES TOURISTIQUES	155 528,00
REHAB PLATEAU SPORTIF SEGUINEAU MAITRISE ENERGIE	21 000,00

Dépenses d'investissement

